

ONLY LYON & Co
Association Loi 1901

20 rue de la Bourse
69001 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

ONLY LYON & CO
Association Loi 1901

20 rue de la Bourse
69001 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ONLY LYON & CO, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2023-03 en coordination avec le règlement ANC 2022-06.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « Principes et Méthodes Comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au nouveau règlement ANC n°2023-03 en coordination avec le règlement ANC 2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société (ou association), nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 15 juin 2026

Le commissaire aux comptes
implid Audit

Thibault CHALVIN
Associé

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024	
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
		Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et développement					
		Frais de développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	606 571	206 571	400 000	400 000	
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes					
		Autres immobilisations incorporelles					
		TOTAL	606 571	206 571	400 000	400 000	
	Immobilisations corporelles	Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	308 481	234 471	74 010	97 458	
		Immobilisations corporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
		Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL	308 481	234 471	74 010	97 458		
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
		Participations	57 475	57 475			
		Créances rattachées à des participations					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts					
		Autres immobilisations financières	4 500		4 500	4 500	
		TOTAL	61 975	57 475	4 500	4 500	
Total (II)			977 027	498 517	478 510	501 958	
Actif circulant	Stocks et en cours						
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	57 533	1 000	56 533	762 142	
		Créances reçues par legs ou donations					
		Autres créances	22 823		22 823	40 479	
		Charges constatées d'avance	58 662		58 662		
		TOTAL	139 019	1 000	138 019	802 622	
	Divers	Valeurs mobilières de placement					
		Instruments de trésorerie					
		Instruments financiers à terme et jetons détenus					
		Disponibilités	2 685 578		2 685 578	1 822 014	
		Charges constatées d'avance				95 818	
	Total (III)			2 824 598	1 000	2 823 598	2 720 455
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)			3 801 625	499 517	3 302 108	3 222 413	
Renvois	(1) Dont droit au bail						
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
	(3) Dont à plus d'un an (brut)						

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	65 074	179 753
	Réserves pour projet de l'entité	305 703	305 703
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 817 105	1 804 051
	Excédent ou déficit de l'exercice	106 960	-101 625
	Situation nette (sous-total)	2 294 844	2 187 883
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		2 294 844	2 187 883
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	140 000	55 000
Total (II)		140 000	55 000
Provisions	Provisions pour risques	22 500	5 000
	Provisions pour charges	27 773	34 592
Total (III)		50 273	39 592
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		16 713
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 084	178 907
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	564 656	679 067
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 000	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	43 250	65 249
Total (IV)		816 990	939 937
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		3 302 108	3 222 413
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat - Transition

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		4 000
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens dont ventes de dons en nature	324 425	
	Ventes de prestations de service dont parrainages		234 005
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 873 314	4 156 758
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		210 165
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 818	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Charges d'exploitation	Utilisations des fonds dédiés	25 000	44 000
	Autres produits	5 828	9
	Total des produits d'exploitation (I)	4 240 387	4 648 939
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 569 972	2 030 847
	Aides financières	5 432	
	Impôts, taxes et versements assimilés	157 037	149 637
	Salaires et traitements		1 666 008
	Salaires	1 507 395	
	Charges sociales		713 405
	Cotisations sociales	655 969	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	26 901	37 024
	Dotations aux provisions	23 500	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	110 000	55 000
	Autres charges	101 738	101 597
	Total des charges d'exploitation (II)	4 157 945	4 753 522
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		82 442	-104 583

Compte de résultat - Transition

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	38 705	50 329
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	14	
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)		38 719	50 329
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		38 719	50 329
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		121 161	-54 254
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		7 536
	Sur opérations en capital		2 840
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)	245	10 376
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		34 596
	Sur opérations en capital		11 071
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)	5 157	45 668
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-4 911	-35 292
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		9 289	12 079
Total des produits (I + III + V)		4 279 352	4 709 644
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 172 392	4 811 269
EXCÉDENT OU DÉFICIT		106 960	-101 625
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		801 877	890 000
Bénévolat			
TOTAL		801 877	890 000
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		801 877	890 000
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL		801 877	890 000

ASSOCIATION ONLYLYON & CO

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Descriptions de l'entité	3
2	Principes et méthodes comptables	4
2.1	Principes généraux	4
2.2	Événements significatifs et faits marquants de l'exercice	5
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
3.1	Informations relatives à l'actif	7
3.1.1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	7
3.1.2	Dépréciations de l'actif circulant	8
3.1.3	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	9
3.2	Informations relatives au passif	10
3.2.1	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	10
3.2.2	Variation des fonds propres	10
3.2.3	Variation des fonds dédiés	12
3.2.4	Provision pour engagement retraite	14
3.3	Informations relatives au compte de résultat	17
3.3.1	Concours publics et subventions	17
3.3.2	Contributions volontaires en nature	18
3.3.3	Compte de résultat par origine et destination	19
4	Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché	22
4.1	Transactions avec des contreparties	22

1 Descriptions de l'entité

1. Objet social

L'Association ONLYLYON & CO est l'Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise. Association loi 1901 à but non lucratif, fondée en 1974 conjointement par la Métropole de Lyon, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, le Conseil Général du Rhône et le MEDEF Lyon-Rhône, l'Association ONLYLYON & CO couvre toutes les étapes d'un projet de développement ou d'implantation d'entreprise en région lyonnaise.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Elle détecte de nouveaux projets d'investissement, les propose aux territoires avec lesquels elle collabore et accompagne tous types d'entreprises, des PME aux grands groupes, dans les secteurs d'activité qui font le paysage économique de la région lyonnaise.

3. Moyens mis en œuvre

L'Agence propose une offre de services gratuits et adaptés pour assurer les meilleures conditions d'implantation de ces entreprises en région lyonnaise et leur ancrage territorial.

Depuis 2008, ONLYLYON & CO assure aussi le portage d'ONLYLYON, la marque officielle et le programme innovant de marketing territorial de la Métropole de Lyon avec de nombreuses actions coordonnées à Lyon et dans le monde afin de renforcer la notoriété du territoire.

4. Faits caractéristiques d'importance significative

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 302 108.20€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 106 960.81€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/03/2026 par les dirigeants.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2022-06, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif (en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées).

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Principales méthodes comptables retenues :

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés en charges.
- Les coûts de développement et frais de création de site internet sont comptabilisés en charges.
- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en charges.
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en charges.
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont comptabilisés en charges.
- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont évalués au coût historique.
- Notre entité provisionne ses engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires.

2.2 Événements significatifs et faits marquants de l'exercice

1. Actions, évènements reportés, évolution de l'Association

En 2024, ONLYLYON & CO avait finalisé des chantiers majeurs de transformation lancés en 2023 (projet OCTOPOD) avec la refonte du socle stratégique et notamment de la gouvernance et des statuts de l'association, y compris le changement de nom. Elle avait également travaillé sur le déploiement de la nouvelle stratégie filières et prospection internationale selon de nouveaux critères et indicateurs d'impact ainsi que sur la structuration de la coopération territoriale et la relance de la stratégie partenariale.

L'année 2025 a été l'année de la consolidation de ces chantiers et du lancement des chantiers sur les outils (CRM et Digitalisation) pour accompagner la transformation. Les phases d'études, de consultations et de choix des fournisseurs se sont déroulées de façon à finaliser ces travaux sur l'année 2026 par le déploiement de nouveaux outils.

2. Fonds dédiés

Les Fonds Dédiés aux projets constitués au 31 décembre 2024 ont été utilisés en 2025 sur les deux projets suivants :

- L'AMOA du projet CRM pour 8 K€
- Le déplacement à New-York pour 17 K€

Le fonds dédié du projet Digitalisation a été maintenu au bilan au 31 décembre 2025 pour 30 K€ car le projet sera finalisé sur l'année 2026.

Au 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé un montant de 110 K€ en Fonds Dédiés sur les projets suivants :

- Migration du CRM : 22 K€
- Soirée impact reportée en 2026 : 18 K€
- Achat médias pour une campagne de communication décalée à 2026 : 35 K€
- Portail Talents non finalisé en 2025 : 15 K€
- Événement ambassadeurs 2025 reporté à 2026 : 20 K€

3. Réserve dédiée

Conformément aux décisions de l'AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, nous avons constaté au passif une réserve de 350 K€ pour le projet OCTOPOD lors de l'affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023. Cette réserve, après utilisation d'une partie du montant pour les dépenses 2023, s'élevait à 180 K€. Elle a été utilisée à hauteur de 115 K€ pour les dépenses projet de l'année 2024 (impact sur 2025 après l'affectation du résultat 2024). Cette réserve n'est pas utilisée en dépenses sur l'année 2025 et le solde de 65 K€ est conservé au bilan au 31 décembre 2025. Il sera utilisé sur l'exercice 2026 pour financer partiellement le projet CRM.

4. Provisions

Une provision de 5 K€ a été reprise dans le cadre du litige avec la société ADL qui est soldé définitivement en notre faveur sur l'exercice.

Une provision pour contentieux du travail a été comptabilisée pour 22 K€ pour un litige en cours.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Informations relatives à l'actif

3.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	608 378	-	1 806	606 571
Immobilisations corporelles	356 552	13 950	62 021	308 481
Immobilisations financières	61 975	-	-	61 975
TOTAL	1 026 905	13 950	63 828	977 027

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	208 378	-	1 806	206 571
Immobilisations corporelles	259 094	26 901	56 589	229 406
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	467 472	26 901	58 395	435 977

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	5 065	-	5 065
Immobilisations financières	57 475	-	-	57 475
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	1 000	-	1 000
TOTAL	57 475	6 065	-	63 540

3.1.2 Dépréciations de l'actif circulant

Postes	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Créances clients et comptes rattachés	1 000	-
Autres créances	-	-
TOTAL	1 000	-

-

3.1.3 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	4 500	-	4 500
Créances de l'actif circulant	77 542	77 542	-
Charges constatées d'avance	58 662	58 662	-
TOTAL	140 704	136 204	4 500

^(a) À développer si nécessaire

3.2 Informations relatives au passif

3.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	200 084	200 084	-	-
Autres dettes	572 156	572 156	-	-
Produits constatés d'avance	43 250	43 250	-	-
TOTAL	815 490	815 490	-	-

(a) À développer si nécessaire.

3.2.2 Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	485 456	-114 679	-	-	
Report à nouveau	1 804 051	13 053	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	-101 625	101 625	-	106 960	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-	

Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	2 187 883	-	-	106 960	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		370 777
Report à nouveau	-		1 817 105
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	106 960
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-		-
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-	-	2 294 844

3.2.3 Variation des fonds dédiés

Fonds dédiés issus de	Projets	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	
				Montant global	Dont remboursements
Subventions d'exploitation	Projet par défaut	-	110 000	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	Projet par défaut	55 000	-	25 000	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	Projet par défaut	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
TOTAL		55 000	110 000	25 000	-

Fonds dédiés issus de	Projets	Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	Projet par défaut	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	Projet par défaut	-	140 000	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	Projet par défaut	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL		-	140 000	-

3.2.4 Provision pour engagement retraite

1. Hypothèses d'Evaluation

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont directement liées aux comportements sociaux et démographiques de la population étudiée. Elles traduisent les rapports économiques existant entre certains facteurs. Elles se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

Variables Economiques

Taux d'actualisation

Il doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- ✓ Taux d'actualisation : 3,6 %

Revalorisation des salaires

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge.

Les tables retenues dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- ✓ CADRE : Décroissance faible
- ✓ NC : Décroissance faible

Charges sociales patronales

Les indemnités de fin de carrières versées aux salariés dans le cadre d'un départ volontaire sont soumises aux charges sociales patronales. Les taux retenus pour cette évaluation sont les suivants :

- ✓ CADRE : 45%
- ✓ NC : 40%

Contribution employeur

Depuis le 1er janvier 2008, l'employeur est redevable d'une contribution sur les indemnités de mise à la retraite versées aux salariés à compter du 1er janvier 2009. Les taux de contribution pris en compte sont les suivants :

- ✓ CADRE : 50%
- ✓ NC : 50%

1.1.1. Les droits conventionnels

L'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales.

Les tables retenues par catégories sont les suivantes :

Départ volontaire :

- ✓ CADRE : Indemnités légales de Départ Volontaire (DV)
- ✓ NC : Indemnités légales de Départ Volontaire (DV)

Mise à la retraite :

- ✓ CADRE : Indemnités légales de licenciement (MR)
- ✓ NC : Indemnités légales de licenciement (MR)

Variables Démographiques

Mobilité des actifs: le turnover

Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- ✓ CADRE : Turn-over faible
- ✓ NC : Turn-over faible

La probabilité de survie : La table de mortalité

Cette probabilité est déterminée à partir de tables statistiques de mortalité de la population française. Par exemple, la table INSEE indique le nombre de survivants à chaque âge pour 100 000 individus à la naissance en faisant une distinction par sexe.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- ✓ CADRE : INSEE 2024
- ✓ NC : INSEE 2024

Ventilation des départs à la retraite

Les taux retenus sont les suivants :

- ✓ Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
- ✓ Mise à la retraite par l'employeur : 0 %

1.1.2. Âge de départ à la retraite

- ✓ CADRE : 60-64 ans (Age légal de départ)
- ✓ NC : 60-64 ans (Age légal de départ)

Statistiques par catégorie

Catégorie	Effectif	Age moyen	Ancienneté moyenne	Salaire moyen	Durée d'activité probable résiduelle
CADRE	20	40	6	4 394,23	17
NC	3	48	11	2 726,00	13
TOTAL	23				

2. Résultat de l'évaluation

2.1 Engagement IFC

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de **3,6 %**, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au **31/12/2025** s'élève à **27 773,79** euros.

Ventilation de l'engagement par catégorie

Catégorie	Engagement (€)
CADRE	22 215,96
NC	5 557,83
TOTAL	27 773,79

3.3 Informations relatives au compte de résultat

3.3.1 Concours publics et subventions

Nature	Libellé	Montant	Catégorie d'autorité administrative
Concours publics	CONVENTION SUBVENTION METROPOLE	3 002 445	-
Subvention d'exploitation	AIDE EMPLOI JEUNES	27 083	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
TOTAL		3 029 528	

3.3.2 Contributions volontaires en nature

	Montant
<i>Contributions volontaires en nature</i>	
Dons en nature	-
Prestations en nature	801 877
Bénévolat	-
TOTAL	801 877
<i>Charges sur contributions volontaires en nature</i>	
Secours en nature	-
Mises à disposition gratuite de biens	801 877
Prestations en nature	-
Personnel bénévole	-
TOTAL	801 877
SOLDE	-

OK CCI

3.3.3 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Au 31-12-2025		Au 31-12-2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	28 334	-	25 184	21 184
1.1 Cotisations sans contrepartie	28 334	-	25 184	21 184
1.2 Dons, legs et mécénat	-	-	-	-
- Dons manuels	-	-	-	-
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON-LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	367 968		273 536	
2.1 Cotisations avec contrepartie	288 533		209 333	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non-liés à la générosité du public	79 435		64 203	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 846 232		4 156 758	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	11 818	-	210 165	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	25 000	-	44 000	-
TOTAL	4 279 352	-	4 709 644	21 184
CHARGES PAR DESTINATION				

1 - MISSIONS SOCIALES	-	-	-	-
1.1 Réalisées en France	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	972 889	-	1 117 251	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 024 748	-	3 589 915	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	55 466	-	37 024	-
5 - IMPOT SUR LES BÉNÉFICES	9 289		12 079	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	110 000	-	55 000	-
TOTAL	4 172 392	-	4 811 269	-
EXCÉDENT OU DÉFICIT	106 960	-	- 101 625	21 184

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Au 31-12-2025		Au 31-12-2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	801 877	801 877	890 000	890 000
Bénévolat	-	-	-	-
Prestations en nature	801 877	801 877	890 000	890 000
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON-LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-		-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-		-	
Prestations en nature	-		-	
Dons en nature	-		-	
TOTAL	801 877	801 877	890 000	890 000
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-	-	-
Réalisées en France	-	-	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

4 Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché

4.1 Transactions avec des contreparties

[illegible]